

analogues. J'ignore si l'on me répondra que cela relève du ministère de la Production de défense ou non, mais le ministre pourrait peut-être nous dire maintenant si ce sont bien les gens de l'aviation qu'il faut interroger sur ce point.

M. PEARKES: Oui, je crois que le personnel de l'aviation serait en mesure de répondre à plusieurs questions du genre; dans le cas de certaines autres, le contraire est possible. Il est assez difficile de donner une réponse générale.

M. GRAFFTEY: J'ignore s'il en est ainsi de tous les ministères, mais pour ma part, à mesure que progresse l'étude des prévisions de dépenses et que les fonctionnaires nous donnent des renseignements précieux, je trouve que c'est un travail très profitable. Mais vers la fin de cette étude, y aura-t-il des réunions au cours desquelles il nous sera possible de revenir sur l'attitude générale du ministère pour que nous puissions faire les suggestions d'ordre général qui nous viendraient à l'idée?

Le PRÉSIDENT: Oui, j'ai rendu une décision sur ce point lors de notre première réunion, à savoir que le crédit 220 reste sur le tapis et laisse la porte ouverte à toute discussion portant sur la ligne de conduite; il en sera ainsi jusqu'à ce que nous ayons terminé l'étude des prévisions de dépenses.

M. McINTOSH: En ce qui concerne les suggestions que vous nous avez invitées à faire, monsieur le président, il me semble qu'en étudiant les crédits l'un après l'autre, nous suivons la bonne méthode; mais a-t-on songé que nous pourrions examiner chaque page en abordant quelques-uns des principaux crédits? J'ai entendu les mêmes questions environ trois fois et évidemment les mêmes réponses étaient données de la table avant. Est-ce parce que d'autres n'ont pu assister à des réunions ou non, je l'ignore; mais à mon avis, nous devrions en faire une étude générale tout d'abord.

Le PRÉSIDENT: Je m'excuse de signaler que c'est exactement ce que nous faisons. Les seuls montants que vous examinez un à un sont ceux de la page 328. C'est lorsqu'il s'agit de dépenses considérables que vous y allez page par page.

Vous faites observer que certaines questions et réponses ont été répétées deux ou trois fois; sur ce point, je dois dire que, à deux reprises, j'ai signalé la chose au Comité quand on avait déjà répondu à des questions et je me suis efforcé de les restreindre. J'ai essayé d'éviter les répétitions, sauf quand il s'est agi de dépenses considérables.

M. BENIDICKSON: Puisque le moment d'ajourner approche, en ce qui concerne les postes relatifs aux traitements, salaires et indemnités des employés civils de l'armée, il serait peut-être utile, quand il s'agira de l'aviation, qu'on nous fournisse es renseignements dès la première réunion au cours de laquelle on nous aura donné en détail l'effectif des forces armées, du personnel civil et des employés intermittents. Je me demande si l'on ne pourrait pas nous donner une liste de ce genre qui nous révélerait le chiffre des personnels respectifs travaillant au quartier général de la défense nationale?

M. PETERS: Un poste assez important qui devrait susciter l'intérêt des membres du Comité, est celui de la milice, soit quel moral on y rencontre et quel rôle elle tient en ce qui concerne les camps d'été et autres points de même nature. Quelles dispositions le sous-comité directeur a-t-il prises pour nous permettre d'interroger un officier de la milice?

Le PRÉSIDENT: Si tel est le désir du Comité, on peut y songer; cependant aucune demande n'a été faite en ce sens jusqu'ici.

M. PEARKES: Quand il sera question de la milice, je puis convoquer un officier qui revient tout juste d'une tournée d'inspection des différents camps. Il peut venir personnellement ou rédiger un rapport écrit. Il peut comparaître si né-